

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SANADETT SICAV » pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SANADETT SICAV » comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 33 103 031 dinars, un actif net de 33 002 336 dinars et un bénéfice de la période de 587 983 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SANADETT SICAV », ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie

Paragraphe post conclusion

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SANADETT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidité représentent 25,843% de l'actif net au 31 décembre 2025, ce taux est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Société DATN - Membre de DTTL

Tarek Sahli

Arrêté au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	3.1	24 574 196	42 275 461
AC1-A ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES	a	1 650 398	2 691 895
AC1-B OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES	b	22 923 798	39 583 566
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	8 528 834	12 032 071
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	a	1 539 082	3 005 927
AC2-B DISPONIBILITES	b	6 989 752	9 026 144
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	3.3	-	33 202
TOTAL ACTIFS		33 103 031	54 340 733
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	3.4	42 019	24 701
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	58 676	67 992
TOTAL PASSIF		100 695	92 693
ACTIF NET		33 002 336	54 248 041
CP1 CAPITAL	3.6	31 466 894	51 840 596
CP1- CAPITAL		31 466 894	51 840 596
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	3.7	1 535 442	2 407 444
a-SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		257	433
b-SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		1 535 185	2 407 011
ACTIF NET		33 002 336	54 248 041
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 103 031	54 340 733

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	01/10/2025 31/12/2025	01/01/2025 31/12/2025	01/10/2024 31/12/2024	01/01/2024 31/12/2024
PR1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.8	485 271	2 261 492	603 881	2 423 279
Dividendes		-	82 721	-	85 127
Revenus des obligations et valeurs assimilés		485 271	2 178 771	603 881	2 338 152
PR2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.9	133 723	724 536	159 386	1 067 763
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		618 994	2 986 028	763 267	3 491 042
CH1-Charges de gestion des placements	3.10	96 783	471 931	132 900	573 315
Revenus net des placements		522 211	2 514 096	630 367	2 917 727
CH 2 - AUTRES CHARGES	3.11	20 345	92 859	25 386	106 468
Résultat d'exploitation		501 866	2 421 238	604 982	2 811 259
PR 5 -Régularisation du résultat d'exploitation		-648 850	-886 053	-174 976	-404 248
Sommes distribuables de la période		-146 985	1 535 185	430 005	2 407 011
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		648 850	886 053	174 976	404 248
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-10 237	-91 700	57 447	91 233
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		96 693	462 383	138 022	641 295
Frais de négociation de titres		-340	-684	-	-2 306
Résultat net de la période		587 983	2 791 236	800 450	3 541 481

Etat de variation de l'actif net

Arrêté au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/10/2025	01/01/2025	01/10/2024	01/01/2024
	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
AN1 – VAR DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXP.	587 983	2 791 236	800 450	3 541 481
a-Résultat d'exploitation	501 866	2 421 238	604 982	2 811 259
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 10 237	- 91 700	57 447	91 233
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	96 693	462 383	138 022	641 295
d- Frais de négociation de titres	- 340	- 684	-	- 2 306
AN2 – DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	- 2 535 634	-	- 2 725 202
AN3 – TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 15 547 720	- 21 501 307	- 3 970 712	- 10 893 525
a- Souscriptions	6 753 289	50 783 880	13 840 785	62 797 299
Capital	6 469 673	49 228 434	13 198 209	60 607 953
Régularisation des sommes non distribuables	3 806	408 368	91 615	408 132
Régularisation des sommes distribuables	279 810	1 147 078	550 961	1 481 214
b- Rachats	- 22 301 009	- 72 285 187	- 17 811 497	- 73 390 824
Capital	- 21 358 188	- 69 959 958	- 16 961 500	- 71 091 122
Régularisation des sommes non distribuables	- 14 039	- 420 545	- 124 027	- 486 065
Régularisation des sommes distribuables	- 928 782	- 1 904 684	- 725 970	- 1 813 637
Variation de l'Actif Net	- 14 959 737	- 21 245 705	- 3 170 262	- 10 077 246
AN 4- ACTIF NET				
a-En début de période	47 962 073	54 248 041	57 418 303	64 325 286
b-En fin de période	33 002 336	33 002 336	54 248 041	54 248 041
AN 5 – NOMBRES D'ACTIONS				
a-En début de période	421 545	474 757	509 516	571 583
b-En fin de période	285 956	285 956	474 757	474 757
Valeur Liquidative	115,411	115,411	114,265	114,265
AN 6 - Taux de rendement annualisé	5,70%	5,44%	5,54%	5,66%

Arrêtés au 31 décembre 2025

I. PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 décembre 2025 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des

finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- AC1- Portefeuille titres :

a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	En % de l'actif net
Titres OPCVM					
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	347 382	1,05%
TNOVYWALSB95	FCP SALAMETT CAP	11 000	1 303 016	1 303 016	3,95%
Total titres OPCVM		14 000	1 611 681	1 650 398	5,00%

b) Obligations et valeurs assimilées

b-1) Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	En % de l'actif net
OBLIGATIONS DE SOCIETES :					
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11 000	165 000	170 696	0,52%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	150 000	155 178	0,47%
TN0003600509	ATB 2007/1	20 000	560 000	586 187	1,78%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	864 600	926 482	2,81%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWIL 2024-1	10 000	1 000 000	1 038 816	3,15%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1	10 000	800 000	815 099	2,47%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 000 000	1 021 541	3,10%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	10 000	600 000	634 546	1,92%
Total		135 410	5 139 600	5 348 545	16,21%

b-2) Emprunts d'État

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TN0008000606	BTA 6,7%Avril 2028	15 500	15 422 486	16 018 841	48,54%
Total		15 500	15 422 486	16 018 841	48,54%

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 022 260	3,10%
TN2781ZB9E10	EMPRUNT NATIONAL 2024 B	5 000	500 000	534 152	1,62%
Total		15 000	1 500 000	1 556 413	4,72%

3.2- AC2- les placements monétaires et disponibilités :

3.2.1 Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
Prise en pension livrée 130 (*)	16/01/2026	130	8,30%	1 499 329	1 539 082	4,66%
Total				1 499 329	1 539 082	4,66%

(*) Pension Livrée BNA 8,30% au 08/09/2025 pour 130 jours

3.2.2 Les disponibilités

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2025 à 6 989 752 DT, représentant les avoirs en banques ainsi que les rémunérations provenant des comptes bancaires.

3.4-PA1 - OPERATEURS CREDITEURS

Libellé	31-déc-25	31-déc-24
Rémunération à payer au gestionnaire	11 560	12 801
Rémunération à payer au dépositaire	30 458	11 900
Total	42 019	24 701

3.5-PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	31-déc-25	31-déc-24
Honoraires du commissaire aux comptes	21 146	28 402
Créditeurs divers (1)	20 124	20 562
Jeton de présence	13 125	13 233
Redevances CMF	3 374	4 795
Frais de publication	567	1 000
AFC frais transactions	340	-
Total	58 676	67 992

(1) Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Libellé	31-déc-25	31-déc-24
Retenues à la source	4 070	4 380
TCL	784	911
Autres créditeurs	15 270	15 270
Total	20 124	20 562

3.6-CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le quatrième trimestre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2025	
Montant	46 279 524
Nombre des parts	421 545
Nombre de porteurs de parts	215
Souscriptions réalisées	
Montant	6 469 673
Nombre des parts	58 919
Nombre de porteurs des parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	-21 358 188
Nombre des parts	194 508
Nombre de porteurs des parts sortants	0
Autres effets sur capital	
Régularisation des sommes non distribuables	-10 233
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	96 693
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-10 237
Frais de négociation	-340
Capital au 31/12/2025	
Montant	31 466 894
Nombre des parts	285 956
Nombre de porteurs de parts	215

3.7-CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	2 421 238
Régularisation du résultat distribuable de la période	- 886 053
Sommes Distribuables de l'exercice en cours	1 535 185
Résultat distribuable des exercices antérieurs	449
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	- 192
SOMMES DISTRIBUABLES	1 535 442

3.8-PR1- Revenus du portefeuille titres

Libellé	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des titres OPCVM	-	82 721	-	85 127
Revenus des bons de trésor assimilables	226 154	1 151 887	260 220	1 330 971
Revenus des obligations	259 117	1 026 884	343 661	1 007 181
Total	485 271	2 261 492	603 881	2 423 279

3.9-PR2- Les revenus de placements monétaires

Libellé	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Intérêts des comptes de dépôt	55 391	269 198	47 294	350 914
Intérêts sur placements Monétaire	78 332	455 339	112 092	716 849
TOTAL	133 723	724 536	159 386	1 067 763

3.10- CH1- Charges de gestion des placements

Libellé	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	93 778	460 031	129 919	561 415
Rémunération du dépositaire	3 005	11 900	2 981	11 900
Total	96 783	471 931	132 900	573 315

3.11- CH2- Autres charges

Libellé	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Commissaire aux comptes	4 600	18 250	4 600	18 250
Redevance du CMF	10 507	51 541	14 556	62 900
Publicité et Publication	252	1 067	590	1 621
Jetons de présence	3 129	13 017	3 443	13 233
TCL	1845	8 494	2 184	10 011
Contribution sociale de solidarité	0	430	0	400
Autres	12	59	12	53
Total	20 345	92 859	25 386	106 468

4. AUTRES INFORMATIONS :

4.1-DONNEES PAR ACTION

Données par part	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des placements	10,442	7,353
Charge de gestion des placements	- 1,650	-1,208
Revenu net des placements	8,792	6,146
Autres charges d'exploitation	- 0,325	- 0,224
Résultat d'exploitation	8,467	5,921
Régularisation du résultat d'exploitation	-3,099	-0,851
Sommes distribuables de la période	5,369	5,070
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	3,099	0,851
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0,321	0,192
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1,617	1,351
Frais de négociation des titres	-0,002	-0,005
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,294	1,538
Résultat net de la période	9,761	7,459

4.2-Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion de placements	31/12/2025	31/12/2024
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,132%	1,057%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,223%	0,196%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	5,808%	5,182%
Actif net moyen	41 688 404	54 248 041

4.3-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

a- Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

b- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.